

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2020_7_9



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 21 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 21 octobre 2020 à 19h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. BERTRAND Pascal, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MAUFRAS Angélique, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) : M. BAILLARGEAU Olivier

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Date de convocation :

14 octobre 2020

Date d'affichage :

14 octobre 2020

OBJET :

**Participation à la
protection sociale des
agents, Risque Santé**

Le Conseil Municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la législation relative aux assurances ;

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6 ;

- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- Vu l'avis favorable du Comité technique

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation mensuelle brute par agent pour le risque Santé, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire :

- d'un montant unitaire de 75€ par agent
- la participation ne pouvant dépasser le montant de la cotisation
- cette participation étant proratisée au temps de travail.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

